



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XIV - N° II – Décembre 2012

Un chez-soi pour la Coalition

Par Mona Greenbaum, directrice de la Coalition des familles homoparentales

En 1998, lorsque la Coalition des familles homoparentales a été fondée (sous le nom d'Association des mères lesbiennes), ma conjointe Nicole et moi venions de donner naissance à notre premier fils. En fait, la première rencontre a eu lieu alors que Léo n'était âgé que de six semaines. Elle a eu lieu dans notre salon, où la quarantaine de femmes présentes se sont assises en grand cercle : certaines sur des chaises, d'autres sur le sol avec des coussins, et même jusque dans le couloir et la cuisine.

Pendant les quelques premières années quand nous ne nous réunissions pas pour des pique-niques ou des sorties en famille, presque toutes nos activités avaient lieu dans notre salon ou chez des membres qui avaient la générosité d'offrir leur espace personnel le temps d'une soirée. Parfois, pour les plus grandes rencontres, nous utilisions les locaux d'églises et de centres communautaires.

Vers l'an 2000, alors que le groupe se faisait plus militant, nous nous sommes incorporées en tant qu'organisme sans but lucratif et avons élu notre premier conseil d'administration. Nos réunions du conseil, aussi formel que cela puisse paraître, se tenaient dans des restaurants, des cafés et des bars du quartier gai. Malgré le cadre, c'est à cette époque que de nombreuses discussions plutôt intenses ont eu lieu sur ce que devraient être nos droits et quelles stratégies pourraient être utilisées pour faire avancer notre cause. Une part importante de notre travail se faisait encore autour de tables de cuisine et de restaurant.

Entre-temps, le nombre de membres augmentait sans cesse, et en 2006, le groupe est devenu de façon officieuse, et éventuellement officielle, un groupe mixte. Notre base de données compte maintenant environ 1 200 familles : des familles de partout au Québec qui obtiennent des renseignements et du soutien, qui trouvent un sens de la communauté par nos activités, notre bulletin, notre page Facebook et notre forum en ligne et qui sont invitées à participer à nos activités, qu'elles paient une cotisation de membre ou non.

Actuellement, l'un de nos objectifs les plus importants en tant qu'organisation est la formation et l'autonomisation du personnel scolaire et des fournisseurs de soins de santé et de services sociaux pour traiter la question des préjugés et de l'homophobie. Au fil des ans, nous avons formé des milliers de professionnelles et professionnels qui travaillent avec nos enfants et nos familles. Une partie du financement de ce travail provient du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, une partie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et, évidemment, une partie de vos dons qui nous aident à joindre les deux bouts et à continuer ce travail important. Nous avons deux équipes d'animateurs, une à Montréal et l'autre à Québec, qui rencontrent des enseignants et enseignantes, des directeurs et directrices d'école, le personnel des services de garderie, des étudiants et étudiantes universitaires, des travailleuses et travailleurs sociaux, des médecins, des infirmiers et infirmières, des psychologues, etc. pour aider à les sensibiliser à la diversité familiale, à l'homophobie, à l'hétérosexisme et au harcèlement fondé sur le genre. La plus grande partie de notre travail se fait dans les écoles du Québec.

Et pourtant, alors que notre organisation ne cessait de croître et d'évoluer, nous dépendions des autres pour trouver un lieu de rencontre. Comme vous le savez, au fil des ans, plusieurs de nos rencontres ont eu lieu à l'UQAM grâce à l'aide de la Dre Danielle Julien, qui effectue beaucoup de recherche sur nos familles. Notre

« bureau », où se fait le travail au quotidien et où nous entreposons notre matériel, continue d'être ma résidence familiale...

C'est sur le point de changer.

On nous a récemment proposé de partager les locaux d'une organisation extraordinaire. Au cours des deux dernières années, j'ai siégé au conseil d'administration de la *Fédération du Québec pour le planning des naissances* (FQPN), une organisation connue principalement pour son travail au sein du mouvement pro-choix, mais qui s'occupe également de plus en plus des enjeux liés à la procréation assistée et à la justice reproductive, des enjeux qui tiennent à cœur à bon nombre de nos membres. Partager des locaux avec cette organisation nous semble des plus naturels.

Le bureau de la FQPN est situé à la Maison Parent-Roback (MPR), un rassemblement de groupes féministes, une maison d'édition et un centre de documentation. Au fil des ans nous avons collaboré avec plusieurs de ces groupes, y compris les Éditions du remue-ménage (l'éditeur de *Ulysse et Alice* et de *Ulysse alias Easy Loup Galop*), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), entre autres.

Pour louer nos propres locaux, plutôt que de sous-louer d'un autre groupe, nous devons devenir membre de la MPR. Puisque la MPR a pour mandat de faire avancer la cause des femmes, nous devons démontrer que nous adhérons aux mêmes objectifs. Nous avons présenté une demande officielle expliquant que bien que nous n'étions pas un regroupement uniquement féminin, au fil des ans, nous avons eu un mandat clair de promotion du bien-être des femmes. Nous nous sommes battus et continuons de nous battre pour les droits des lesbiennes, les droits de la reproduction, les enjeux liés à la santé des lesbiennes et la fin de la discrimination fondée sur le genre.

Au mois d'octobre, notre candidature a été acceptée et au cours des six dernières semaines, nous avons travaillé à l'aménagement de nos bureaux au quatrième étage de la MPR. Nos locaux accueilleront un bureau, une salle de réunion et l'accès aux aires communes du rez-de-chaussée où se tiendront dorénavant nos activités. L'édifice est situé dans le Vieux-Montréal, à proximité du Palais de justice et du Vieux-Port de Montréal. Ils sont situés sur la rue Sainte-Thérèse, entre deux stations de métro : Champ-de-Mars et Place-d'Armes.

Puisque nos bureaux sont dorénavant dans des lieux publics, les parents et les futurs parents LGBT, de même que les chercheurs et chercheuses, ainsi que les étudiants et étudiantes, pourront venir nous rencontrer en personne, consulter notre bibliothèque et participer à nos activités. Comme nous prenons part à des dizaines d'entrevues chaque année, les médias auront également un endroit adéquat où nous rencontrer.

Tous nos membres et alliés seront invités à la pendaison de la crémaillère en 2013. La Coalition a finalement pignon sur rue!

.....
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401 Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8
.....

Les nouvelles en bref à décembre 2012

Les nouvelles du Québec

12 septembre 2012 (La Presse) Après sept mois d'existence, la Clinique de procréation assistée du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ne fonctionne toujours qu'au quart de sa capacité. Et pourtant, le

gouvernement du Québec a toujours le projet de construire une autre clinique de fertilité au centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Justine, moins de 7 km plus loin.

La Clinique de fertilité du CHUM, qui a ouvert ses portes en février dernier, est l'une des plus grandes au Canada. Elle est en mesure de traiter 1 500 cycles de fertilité par année dans son local d'une superficie de 3 700 m² (40 000 pi²). Malgré cela, seulement 200 cycles ont été traités au cours des 7 premiers mois, soit seulement 25 % de l'objectif.

« Ce n'est pas par manque d'espace ou de personnel. Nous pouvons augmenter le volume, mais la demande ne suit tout simplement pas. Nous n'avons même pas de liste d'attente », affirme le Dr Jacques Kadoch, directeur de la clinique.

Le ministre de la Santé du Québec a annoncé en août un investissement de 5,1 M\$ pour le lancement de la première phase d'une clinique de procréation assistée au CHU Sainte-Justine. Plus petite que celle du CHUM, cette clinique pourrait traiter jusqu'à 400 cycles par année. Cette clinique se spécialiserait dans les problèmes liés à la génétique. La fin des travaux de construction est prévue pour 2013, mais la clinique traite déjà des patients dans un espace temporaire.

La Clinique du CHU Sainte-Justine deviendra la septième clinique de fertilité à Montréal. En plus de celles de McGill et du CHUM, Montréal compte quatre cliniques privées dont les traitements sont remboursés par la Régie de l'assurance maladie : OVO, Procrea, le Centre de reproduction de Montréal et le Centre de Fertilité de Montréal. Deux autres cliniques de fertilité ouvriront leurs portes au cours des prochaines années dans des centres hospitaliers universitaires à Québec et à Sherbrooke. Le gouvernement espère que les traitements de fertilité seront de plus en plus effectués dans le système public des centres hospitaliers universitaires dont le mandat est axé sur la recherche et l'enseignement.

1^{er} octobre 2012 (*The Gazette*) Le jugement éthique du Centre de Reproduction de l'Université McGill a été mis en doute par des informations de presse alléguant que les médecins du centre avaient approuvé l'insémination d'une femme de 37 ans ayant un dossier criminel pour cause de violence, en plus de souffrir de dépression grave, d'anxiété et de troubles obsessionnels-compulsifs. La femme a été inséminée avec le sperme d'un donneur anonyme, ce qui, légalement, requiert une évaluation psychologique.

La femme a accouché en octobre dernier et le bébé a rapidement été confié au Directeur de la protection de la jeunesse. Elle n'a pas revu son enfant depuis. La femme avait d'abord fait appel aux services de la clinique OVO sur le boulevard Décarie, mais avait essuyé un refus après qu'un psychologue ait déterminé que ses troubles de santé mentale étaient trop graves qu'elle n'avait pas la capacité de raisonnement nécessaire pour élever un enfant. Elle avait ensuite approché une autre clinique privée, et essuyé un second refus, avant de se tourner vers la clinique de McGill.

Les responsables du Centre universitaire de santé McGill ont refusé de commenter l'affaire, invoquant la règle de confidentialité. Cependant, un porte-parole a dit que « règle générale, si un patient ment au médecin ou au psychologue, nous n'y pouvons rien faire ».

Les nouvelles Canadiennes

20 septembre 2012 (*The Gazette*) Sept ans après la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe au Canada, les couples gais et lesbiens se présentent à l'autel en nombre record. Entre 2006 et 2011, le nombre de couples de même sexe mariés a plus que doublé, selon de nouvelles données de recensement.

Les données indiquent que le nombre de couples mariés a dans l'ensemble décliné proportionnellement au nombre de familles au cours de la même période. Cependant, le nombre de couples de même sexe déclarés mariés a monté en flèche depuis que le mariage entre conjoints de même sexe a été légalisé au Canada au mois de juillet 2005. En 2011, le recensement a enregistré 64 575 couples de même sexe, soit une hausse de

42,4 % du nombre de 2006. De ce nombre, 21 015 étaient des couples de même sexe mariés (une hausse de 181,5 %) et 43 560 étaient des couples de même sexe en union de fait (une hausse de 15 %).

On comptait 10 630 couples de même sexe (dont 730 avec des enfants) dans le Grand Montréal selon le recensement fédéral de 2011, selon les données de Statistique Canada. Cela représente une hausse de 27 % depuis le recensement de 2006, alors que l'on comptait 8 365 couples de même sexe (le nombre de foyers de même sexe avec enfants n'a pas été recensé en 2006).

Des 10 630 couples, 2 230 étaient mariés et 8 400 étaient en union de fait. De tous ces couples, la plus grande partie, soit 2 455 couples, comptait des conjoints âgés entre 35 et 54 ans, ce qui indique que le mariage est devenu une véritable tendance chez les couples suffisamment âgés pour se rappeler les débats qui nous divisaient il y a une décennie en ce qui concerne les unions civiles et les mariages entre conjoints de même sexe.

24 septembre 2012 (Ottawa Citizen) Pour bien des personnes qui ont reçu le courriel du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney concernant les réfugiés gais, le message a soulevé une importante question : « Comment sait-il que je suis gai? »

Le courriel de masse envoyé du bureau du député Jason Kenney à des milliers de personnes était intitulé « Réfugiés GLBT (gais, lesbiens, bisexuels et trans) en Iran » et commençait par la formule de courtoisie « Ami ». Il se poursuivait en claironnant les mesures prises par le ministre des Affaires étrangères John Baird et le gouvernement conservateur pour protéger les droits des réfugiés gais et lesbiens, particulièrement ceux en provenance de l'Iran.

L'une des destinataires du courriel a été Meredith Richmond de Peterborough en Ontario qui, à sa connaissance, n'a jamais été directement en contact par courriel avec le bureau de Jason Kenney. Quoiqu'elle n'ait jamais envoyé de courriel directement au bureau de Jason Kenney, elle était l'une des quelque 10 000 personnes à avoir signé électroniquement une pétition de soutien envers un artiste gai du Nicaragua, qui était alors menacé de déportation.

L'organisateur communautaire torontois et ancien candidat du NPD Michael Erickson a affiché la pétition sur le site Web change.org. Lorsque quelqu'un « signait » la pétition, le site faisait automatiquement parvenir une lettre par courriel au bureau de Jason Kenney avec l'adresse courriel de réponse du signataire. Il semblerait que ces milliers de messages aient été conservés par le système de messagerie électronique du bureau de Jason Kenney pour usage ultérieur.

Michael Erickson soutient que le bureau de Jason Kenney aurait dû expliquer aux personnes pourquoi elles recevaient ce message. « En tant que gouvernement pas très sympathique aux droits des personnes gais, lesbiennes, bisexuelles et transgenres, ils auraient pu éviter de susciter l'inquiétude. »

Les conservateurs ont déjà envoyé des messages ciblés à des collectivités minoritaires par le passé, principalement en utilisant des listes de publipostage pour envoyer des souhaits à des électeurs juifs à l'occasion de fêtes religieuses.

Certains Juifs, y compris ceux qui ne sont affiliés à aucun groupe juif, étaient restés perplexes de recevoir des cartes de souhaits pour le Nouvel An juif de la part du premier ministre Stephen Harper en 2007. Ils n'étaient pas des électeurs ou des donateurs d'allégeance conservatrice et, à l'instar des destinataires gais et lesbiens du courriel de Jason Kenney, ils se sont demandé comment le parti avait obtenu leurs adresses. Certains destinataires ont été effrayés du fait que le gouvernement compilait des listes en fonction de l'ethnicité ou des croyances religieuses.

28 septembre 2012 (Pink News) Une nouvelle expérience sociale canadienne a découvert que des millions d'insultes à l'égard des gais se sont retrouvés sur Twitter au cours des deux derniers mois.

L'*Institute for Sexual Minority Studies and Services* de l'université de l'Alberta est à l'origine d'un nouveau projet Web conçu pour servir de « miroir social » qui reflète l'utilisation de langage homophobe en ligne.

The Advocate rapporte que le nouveau site Web de la faculté de l'éducation, NoHomophobes.com, affiche sur sa page d'accueil un compteur journalier du nombre d'insultes qui se retrouvent sur Twitter.

Les données indiquent que le mot « faggot » a été utilisé plus de 2,5 millions de fois depuis juillet. En une seule semaine, il apparaissait dans 219 000 tweets. Entre temps, la phrase « So Gay » apparaissait dans 900 000 tweets, alors que 800 000 tweets affichaient « No Homo ». Le mot « dyke » est apparu dans 350 000 commentaires.

Le codirecteur de l'institut, Kristopher Wells, a affirmé que son équipe « n'imaginait pas l'étendue de l'homophobie banale qui existe véritablement dans les médias sociaux », ajoutant que cela continue d'être « l'une des rares... formes acceptables de discrimination au sein de notre société ».

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

14 août 2012 – Un sondage **français** montre que 65 % des citoyens français sont favorables au mariage entre conjoints de même sexe, une augmentation de 2 % par rapport au même sondage mené l'an dernier. Cependant, seulement 53 % des Français sont favorables à l'adoption d'enfants par des gais, ce qui signifie une baisse de 5 % par rapport à l'an dernier.

16 août 2012 – 1390 couples de même sexe ont enregistré leur partenariat en **République tchèque** depuis l'entrée en vigueur de la loi l'autorisant en juillet 2006. La majorité des couples sont des couples d'hommes.

La République tchèque a été le premier pays postcommuniste à légaliser les partenariats entre conjoints de même sexe.

1^{er} septembre 2012 – Les députés de la **Nouvelle-Zélande** votent en faveur du mariage gai presque de façon écrasante. Un vote de conscience sur le projet de loi de la députée travailliste Louisa Wall a enregistré une victoire de 80 votes contre 40 devant un vaste public au Parlement. Le projet de loi sera maintenant évalué par un comité restreint avant de subir deux autres votes pour pouvoir devenir loi.

3 septembre 2012 – Le parti de centre-droite au pouvoir en **Pologne**, *la Platforma Obywatelska*, annonce qu'il présentera un projet de loi autorisant les couples gais à contracter une union civile. Ce projet de loi est perçu comme un pas en avant dans ce pays d'Europe de l'Est – même s'il est loin de l'égalité en matière de mariage. Le projet de loi omet également de présenter des droits à l'adoption pour les couples de même sexe. La mesure fait face à une forte opposition de la part des conservateurs sociaux.

En octobre dernier, on a assisté à l'élection, en Pologne, de la toute première députée transgenre, Anna Grodzka.

5 septembre 2012 – Aux **États-Unis**, la convention démocrate nationale commence en annonçant son soutien envers l'égalité du mariage, et est saluée pour sa représentation et son soutien de la communauté LGBT aux États-Unis.

La plateforme démocrate, annoncée à Charlotte en Caroline du Nord, endosse la mesure des droits égaux au mariage pour tous, de même que le droit à l'avortement, mais la présence à la convention est également importante en raison d'une forte présence LGBT. L'*Associated Press* a rapporté que 486 délégués LGBT ont participé à la convention nationale du Parti démocrate, ce qui représente plus de 8 % des membres présents. Au nombre des orateurs, on comptait trois membres ouvertement gais du Congrès, de même qu'un nombre record de délégués LGBT.

12 septembre 2012 – La résistance d'un sénateur **américain** contre l'égalité du mariage sur les bases militaires n'a pas changé, alors qu'un nouveau projet de loi visant à interdire ce genre de cérémonies est présenté. Le sénateur Jim Inhofe, et son collègue républicain Roger Wicker, du Mississippi, ont présenté la *Military Religious Freedom Act* (« Loi sur la liberté religieuse au sein de l'armée ») qui interdirait les cérémonies de mariage entre conjoints de même sexe sur les bases militaires, en plus de protéger les aumôniers militaires des pressions exercées sur eux pour la célébration de tels mariages.

19 septembre 2012 – Les législateurs du parlement **australien** rejettent de façon écrasante un projet de loi qui aurait introduit l'égalité du mariage pour les couples de même sexe. La Chambre des représentants australienne a rejeté le projet de loi par 98 voix contre 42. Malgré la défaite, le mouvement de défense des droits des gais d'Australie a juré de continuer le combat pour l'égalité du mariage.

19 septembre 2012 – Un sénateur **australien** démissionne de la banquette ministérielle après avoir dit que d'autoriser le mariage pour les conjoints de même sexe équivaldrait à ouvrir la porte à la polygamie, voire à la bestialité. Cory Bernardi a fait ce commentaire peu de temps avant que le parlement du pays ne rejette de façon écrasante le projet de loi sur l'égalité du mariage.

1^{er} octobre 2012 – Une requête demandant que les couples de même sexe aient les mêmes droits au mariage en **Irlande du Nord** est rejetée à l'assemblée de Stormont. La motion a été rejetée à 45 voix contre 50.

30 octobre 2012 – Le chef du principal parti de centre-droite en **France**, Jean-François Copé, appelle à la protestation publique dans les rues du pays contre le projet de loi du gouvernement sur l'égalité du mariage. M. Copé décrit la réforme comme une menace de gauche contre les « piliers de notre société ».

L'opposition semble s'organiser dans plusieurs groupes de la politique française. Un certain nombre de politiciens ruraux invoquent une clause de conscience qui autoriserait les maires de villages et des petites villes à refuser de célébrer les mariages entre conjoints de même sexe. Plus de 1200 maires français ont signé une pétition contre le projet de loi.

6 novembre 2012 – La Cour constitutionnelle d'**Espagne** maintient la loi sur l'égalité du mariage en vigueur depuis sept ans. La Cour a rejeté un appel par le parti conservateur au pouvoir, le Parti populaire. Le chef du parti, le premier ministre Mariano Rajoy, avait déjà dit qu'il était en faveur des unions civiles pour les couples gais, mais qu'il ne croyait pas qu'elles devraient s'appeler des mariages.

Le tribunal a tranché à 8 voix contre 3 pour rejeter l'appel du Parti populaire.

7 novembre 2012 – Quatre questions référendaires du bulletin de vote des élections présidentielles favorisent l'avancement de la communauté GLBT. L'État de **Washington** sur la côte ouest américaine a emboîté le pas au **Maine** et au **Maryland** en adoptant un référendum pour le soutien du droit au mariage pour les couples gais, et le **Minnesota** vote contre la criminalisation du mariage égal.

Bien que le pouvoir législatif de Washington ait d'abord légalisé la mesure en février de cette année, les opposants avaient réussi à recueillir suffisamment de signatures pour forcer un vote d'État. Les couples gais de l'État de Washington pourraient pouvoir faire une demande de permis de mariage dès le 6 décembre 2012.

Entre-temps, le Minnesota a rejeté l'Amendement 1, un amendement constitutionnel qui aurait défini le mariage comme une union entre un homme et une femme uniquement.

Le président Obama devient le premier président soutenant ouvertement le mariage gai à être réélu.

7 novembre 2012 – Le gouvernement du président **français** François Hollande approuve un projet de loi visant la légalisation du mariage égal et le droit à l'adoption pour les couples gais. La réforme, à laquelle se sont opposés plus de 1 000 maires et l'Église catholique de France, sera débattue au Parlement en janvier 2013.

Les nouvelles internationales

1^{er} octobre 2012 (Pink News) Les militants et les professionnels de la santé ont salué la décision du gouverneur de la **Californie** Jerry Brown d'interdire aux adolescents un traitement sans fondement qui vise à « guérir » l'identité LGBT. Lorsque la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Californie deviendra le premier endroit en Amérique à criminaliser la pratique pour les personnes de moins de 18 ans. Le projet de loi obtient l'aval des groupes de défenses en santé mentale et des militants pour les droits des homosexuels. Jerry Brown a dit que la thérapie de conversion des gais n'avait « aucun fondement scientifique ou médical », et qu'elle se retrouverait « dans la poubelle du charlatanisme ».

La *Human Rights Campaign* a dit : « Nous sommes reconnaissants au gouverneur Brown de se ranger du côté des enfants de la Californie. Les jeunes LGBT seront dorénavant protégés d'une pratique qui a non seulement longtemps été décriée comme une pseudoscience, mais dont les effets négatifs sur leur bien-être sont implacables. »

1^{er} octobre 2012 (Huffington Post) Les parents gais **australiens** ont dorénavant les mêmes droits que les couples hétérosexuels et sont pleinement éligibles au congé parental payé lorsqu'ils ont des enfants. Pour la première fois, le congé parental payé des pères par le gouvernement sera étendu aux pères qui ont un conjoint. Deux femmes qui deviennent mères ont également droit au congé parental payé.

Le nouveau congé, le « Dad and Partner Leave », donnera aux pères deux semaines de congé payé pour les aider à l'arrivée de bébé. Dans un foyer de même sexe, l'un des pères devra être nommé comme premier fournisseur de soins s'il veut avoir droit au congé parental de 18 semaines, et l'autre sera nommé comme « père ».

« Le nouveau congé pour le père et son conjoint aidera les pères à prendre plus de temps au cours de ces premiers mois si importants pour la formation de liens affectifs avec leur bébé », a dit la ministre de la Famille Jenny Macklin.

3 octobre 2012 (Globe and Mail) Le parlement **ukrainien** a fait un premier pas pour faire de la promotion de l'homosexualité un crime passible d'emprisonnement, malgré les appels présentés par les groupes de défense des droits de la personne tant à l'échelle locale qu'internationale qui soutiennent que la mesure est discriminatoire.

Le projet de loi, adopté en première et deuxième lectures, ne définit pas clairement ce que signifie la « promotion de l'homosexualité », mais soutient qu'il s'agit là d'une menace à la sécurité nationale.

Si la loi est promulguée – ce qui nécessiterait l'approbation du président Viktor Yanukovich –, le Code criminel ukrainien serait amendé pour que quiconque est reconnu coupable d'importer, de produire ou de propager « tout ouvrage qui fait la promotion de l'homosexualité » soit passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans.

18 octobre 2012 (Belfast Telegraph) L'interdiction pour les couples gais et les couples non mariés d'adopter des enfants en **Irlande du Nord** est discriminatoire, selon un juge de la Cour supérieure. Le juge Seamus Treacy a indiqué que le règlement vise de façon injustifiable ceux qui vivent en partenariats civils. À l'heure actuelle, une personne gaie ou lesbienne célibataire peut adopter, mais pas un couple uni par le partenariat civil.

La décision a été prononcée à la suite de la contestation des lois sur l'adoption par la Commission des droits de la personne de l'Irlande du Nord.

23 octobre 2012 (Daily Mail) Le président **français** François Hollande a été accusé d'abandonner un projet d'accessibilité aux traitements de fertilité pour les couples de même sexe. Les militants des droits des gais ont dit que les traitements de fertilité pour les couples gais devraient être compris dans la législation sur le droit au mariage égal du pays, bien que le premier ministre Jean-Marc Ayrault considère que l'enjeu devrait être abordé ultérieurement.

En septembre, Judith Silberfeld, éditrice du magazine LGBT *Yagg*, a dit à *France 24* que ses lecteurs étaient furieux par le changement apparent de direction de la disposition au sujet de la fertilité.

« Le Parlement prendra son temps, » a dit le ministre de l'Intérieur Manuel Valls. « Personne ne doute que [le projet de loi] sera mis en œuvre, mais toutes les voix, qu'elles soient politiques, philosophiques ou religieuses, se feront entendre. »

Les grands du Parti socialiste, dont le président de l'Assemblée nationale Claude Bartelone, le leader parlementaire Bruno Le Roux et Harlem Désir, le nouveau premier secrétaire du parti, désirent amender le projet de loi pour y inclure une clause donnant droit aux couples gais à la procréation assistée.

Inter-LGBT, un groupe de pression pour l'égalité sur tous les enjeux liés à l'orientation sexuelle, a accusé le président François Hollande de revenir sur ses promesses électorales.

24 octobre 2012 (AFP) Le gouvernement des **Pays-Bas** cherche à modifier sa législation afin d'intégrer ses 25 000 familles LGBT, et les enjeux auxquels sont confrontés les beaux-parents et les donneurs de sperme. La modification signifierait que les enfants pourraient avoir trois parents ou plus, tenant ainsi compte des parents biologiques des enfants des couples de même sexe.

Wiebe Alkema, porte-parole du ministère de la Justice a dit que le gouvernement allait « faire enquête et voir les différentes possibilités en matière de reconnaissance de trois parents ou plus par famille ».

La députée du Parti vert Liesbeth van Tongeren a commenté ce qui était la norme en ce qui concerne la reconnaissance juridique des parents : « Présentement, la parentalité est presque toujours la conséquence de la parentalité biologique. Cela ne représente pas la diversité des familles des Pays-Bas. Assez souvent, le père de l'enfant d'un couple de lesbiennes joue également un rôle dans la vie de l'enfant. Comment vit une famille est plus important que les origines biologiques. Le projet de loi devrait prendre en considération ce qui est préférable pour toutes les personnes impliquées. »

Les Pays-Bas n'ont à l'heure actuelle aucune législation reconnaissant les beaux-parents ou les donneurs de sperme qui pourraient vouloir participer à l'éducation des enfants.

5 novembre 2012 (AllOut) Un nouveau film, soulignant la discrimination que vivent les parents de même sexe, a été lancé pour coïncider avec la semaine nationale de l'adoption au **Royaume-Uni**.

Bien que les couples gais aient droit à l'adoption au Royaume-Uni, la mesure est encore interdite dans presque toute l'Europe, et les couples de même sexe avec des enfants rencontrent souvent des difficultés en matière de reconnaissance de leurs droits juridiques.

Andre Banks, directeur général de *AllOut*, un groupe d'action LGBT international, a dit : « Les États membres de l'UE sont fiers de parler d'intégration, mais leurs gouvernements échouent toujours à résoudre les obstacles juridiques qui empêchent les familles de même sexe de jouir d'une reconnaissance entière et sans frontière. »

Pour visionner le film, visiter le <http://www.invisibleparents.eu/> (en anglais seulement).

7 novembre 2012 (Washington Post) La démocrate Tammy Baldwin est devenue la première membre ouvertement gaie du Sénat américain, battant le républicain Tommy Thompson dans la course au Sénat du **Wisconsin**. Tammy Baldwin a affiché ceci sur son compte Twitter officiel après sa victoire : « Je ne me suis pas présentée pour entrer dans l'histoire. Je me suis présentée pour faire une différence. »

La femme de 50 ans est décrite comme une partisane de la cause LGBT, des droits des femmes et de la réforme de la santé, pour laquelle elle s'est battue.

10 novembre 2012 (AllOut) Au **Cameroun**, l'homosexualité est encore considérée comme un crime passible d'emprisonnement de six mois à cinq ans, en plus d'une amende. De nombreuses personnes sont régulièrement appréhendées sans preuve de « culpabilité ». Le 13 septembre, l'organisation All Out (www.allout.org) a lancé sur son site Web la pétition Free Roger Now (« Libérons Roger dès maintenant »). Elle demande au président camerounais Paul Biya et à son ministre de la Justice de « libérer Roger Jean-Claude Mbédé, qui a été emprisonné pour avoir envoyé un message texte, et mettre un moratoire sur les lois homophobes discriminatoires du Cameroun. »

Dès novembre, plus de 110 000 personnes du monde entier avaient signé la pétition. Selon la pétition, les lois homophobes du Cameroun « refusent les droits de la personne fondamentaux à de nombreux Camerounais comme Roger et créent un environnement d'hostilité et de peur ». La pétition va jusqu'à demander de cesser « d'utiliser des lois qui criminalisent le fait d'aimer qui l'on veut et encouragent leur abrogation ».

Pour signer la pétition, visiter le <http://www.allout.org/en/actions/roger>.

14 novembre 14 (ILGA News) Les législateurs du **Nigéria** ont franchi une étape de plus dans l'approbation d'un projet de loi qui réprimera sévèrement les droits des homosexuels, y compris l'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe et les démonstrations publiques d'affection des couples homosexuels. Le projet de loi, qui a déjà été approuvé par le Sénat, a franchi la deuxième lecture dans la Chambre des représentants avec un vote unanime et sera maintenant examinée une clause à la fois par la Chambre à une date non déterminée.

« C'est étranger à notre société et notre culture, et cela ne doit pas être importé », a déclaré Adeola-Akande, la leader de la majorité de la Chambre, pendant le débat, faisant référence au mariage entre conjoints de même sexe. « La religion l'abhorre et notre culture n'a pas de place pour celui-ci », a-t-elle ajouté.

Le Sénat du Nigéria a, en novembre 2011, approuvé le projet de loi qui rendrait les mariages entre conjoints de même sexe passibles d'un maximum de 14 ans de prison pour le couple et de 10 ans pour tout complice d'une telle union. Le projet de loi prévoit également une sentence de 10 ans pour « toute personne qui, directement ou indirectement, rend publiques des relations amoureuses homosexuelles ».

Les organisations gaies deviendraient également illégales, ce qui a amené certains à soulever des inquiétudes quant au financement pour le traitement du sida par l'entremise d'organisations non gouvernementales au Nigéria qui serait peut-être mis en péril.

Le premier ministre britannique David Cameron a déjà averti ce pays qu'il envisageait de retenir l'aide envers les pays qui ne reconnaissent pas les droits des homosexuels. Les États-Unis ont exprimé des inquiétudes quant à la législation nigériane.

Pendant ce temps, en **Ouganda**, la présidente du Parlement Rebecca Kadaga a déclaré que le pays adoptera officiellement le projet de loi « Kill The Gays » (« Tuons les gais ») à la fin de l'année en dépit des critiques internationales. Elle a dit que le projet de loi sera adopté d'ici décembre puisque de « la plupart des Ougandais le demandent ». Faisant référence à la loi comme un « cadeau de Noël à la population », elle a parlé de la « menace sérieuse » posée par les homosexuels.

La loi élargira la criminalisation des relations de même sexe en divisant l'homosexualité en deux catégories : homosexualité aggravée et infraction pour homosexualité.

« L'homosexualité aggravée » est définie comme des actes homosexuels commis par des parents ou des figures d'autorité, des personnes séropositives, des pédophiles et des récidivistes. Si déclarées coupables, ces personnes seront passibles de la peine de mort. « L'infraction pour homosexualité » comprend les actes sexuels homosexuels ou le fait d'être impliqué dans une relation homosexuelle, et sera passible d'une peine d'emprisonnement à vie.

Selon un sondage mené en 2010 par le *Pew Research Center*, l'homosexualité est moralement inacceptable pour 89 % des Ougandais.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

DÉCEMBRE 2012 :

◆ DIMANCHE 2 DÉCEMBRE DE 13 H 30 À 17 H

MONTREAL : POUR TOUS LES ADULTES ET LES ENFANTS, LES AMIS ET LA FAMILLE : PARTY ANNUEL DES FÊTES

Il y aura le DJ Évelyne ainsi qu'une visite du père Noël, des tonnes d'activités et du bricolage pour les petits et les grands. Pour notre buffet, veuillez apporter quelque chose de bon à partager avec les autres. Vous pouvez apporter n'importe quoi dans les catégories suivantes : salade, repas principal, dessert ou boisson (par exemple des jus ou des boissons gazeuses). S'il vous plaît, évitez les mets à base d'arachides en raison des allergies.

Lieu : Centre Greene, 1090, avenue Greene (métro Atwater). L'avenue Greene est à quelques pâtés de maisons à l'ouest de la rue Atwater. Le centre est situé au sud du boulevard Dorchester / René-Lévesque

◆ VENDREDI 7 DÉCEMBRE À 17 H À 20 H

QUÉBEC : PARTY DE NOËL

Le GRIS-Québec, GLBT Québec et la Coalition des familles homoparentales invitent leurs membres, partenaires et alliés à célébrer le temps des Fêtes.

**Lieu : GRIS-Quebec : 363, rue de la Couronne, bureau 202- Québec (Québec) www.grisquebec.org
Veuillez confirmer votre présence auprès de Marie-Christine au (418) 523-5572 ou par courriel au demystification@grisquebec.org**

◆ SAMEDI 8 DÉCEMBRE À 15 H À 20 H

OUTAOUAIS : PARTY DE NOËL

La Coalition des familles homoparentales en Outaouais vous invite au party des fêtes! Atelier de fabrication de douceurs des Fêtes (parents/enfants), fabrication de carte de souhaits, musique, souper communautaire (potluck), jeux de tables, cadeaux-surprises pour les enfants.

**Lieu : 34 rue Leduc (secteur Hull) – stationnement sur la rue
Veuillez confirmer votre présence auprès Bianca au coalitiongatineau@gmail.com**

JANVIER 2012 :

◆ MERCREDI 16 JANVIER À 19 H

MONTREAL : (SÉRIE SUR LA PARENTALITÉ POUR FUTURES MÈRES) PARTIE 3 : DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES

Lieu : Maison Parent Roback, 110, Ste-Thérèse, Montréal, QC H2Y 1E6

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

◆ **MARDI 22 JANVIER À 19 H 00**

QUÉBEC : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS)

PARTIE 1 : COMMENT FORMER UNE FAMILLE / QUESTIONS JURIDIQUES

Lieu : Université Laval

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

◆ **MERCREDI 23 JANVIER À 19 H**

MONTRÉAL : CONFÉRENCE SPÉCIALE : Frères sœurs, complicités et rivalités

Lieu : Maison Parent Roback, 110, Ste-Thérèse, Montréal, QC H2Y 1E6

Veillez consulter le document ci-joint. **L'INSCRIPTION À L'AVANCE EST OBLIGATOIRE!**

FÉVRIER 2012 :

◆ **MARDI, 19 FÉVRIER À 19 H**

MONTRÉAL : (SÉRIE SUR LA PARENTALITÉ POUR FUTURES MÈRES)

PARTIE 4 : LES MONTAGNES RUSSES : AVANT ET APRÈS L'ARRIVÉE DE VOTRE ENFANT !

Lieu : Maison Parent Roback, 110, Ste-Thérèse, Montréal, QC H2Y 1E6

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

◆ **MARDI 26 FÉVRIER À 19 H 00.**

QUÉBEC : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS)

PARTIE 2 : PROCESSUS D'ADOPTION

Lieu : Université Laval

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

BABILLARD :

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredi de 9h – 12h et un série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : www.centredesfemmesdeverdun.org

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info : margelleboisfrancis@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), www.dorshei-emet, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

♦ **The Kid Scoop** : La référence tout-en-un pour les activités des enfants : www.kidscoop.com

DIVERS :

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

.....
Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca